



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICES

1. GENERALITES

1.1 Domaine d'application – Opposabilité

Les présentes Conditions Générales de vente et de services régissent les modalités de vente et de prestations de services auprès de la société BIK'ELECT 16 avenue d'Antioche, 17 480 Le Château d'Oléron et s'appliquent à toutes les prestations conclues par BIK'ELECT auprès des clients, concernant les services suivants : Location, vente et réparation de cycles et ses équipements de base et/ou ses accessoires. Le fait de réserver une location, d'acheter un cycle ou de déposer son vélo ou ses équipements et accessoires en réparation auprès de BIK'ELECT implique l'acceptation expresse et sans réserve par le client de l'intégralité des clauses et conditions prévues dans les présentes conditions générales de vente et de services.

1.2 Tous autres documents, catalogues, publicités, notices ou prospectus ne sont fournis qu'à titre informatif et ne sont pas contractuels. Ils ne sauraient en aucun cas remplacer l'application des présentes conditions générales de vente et de services.

1.3 BIK'ELECT se réserve le droit de modifier unilatéralement et à tout moment les présentes conditions générales de vente et de services et, en tel cas, de les appliquer à toutes les prestations de services passées **après** la date de modification.

1.4 Le fait que BIK'ELECT ne se prévale pas pendant une période donnée de l'une des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à celles-ci.

2. LOCATION DE CYCLES, EQUIPEMENTS DE BASE ET/OU ACCESSOIRES

2.1 La location de cycles, d'équipements de base ou d'accessoires auprès de BIK'ELECT peut se faire en ligne sur le site www.bikelect.fr ou directement en magasin auprès de BIK'ELECT. Elle fait systématiquement l'objet d'un contrat de location signé par le client.

2.2 Conditions de location

Pour pouvoir louer un cycle, des équipements de base ou des accessoires auprès de BIK'ELECT il convient :

- D'être majeur ou de disposer d'une autorisation parentale
- De présenter une carte d'identité
- D'avoir plus de quatorze (14) ans et d'être titulaire du BSR pour louer un vélo électrique.

2.3 Prise d'effet, mise à disposition et restitution

La mise à disposition du matériel loué requière la présentation du contrat de location acquitté. Chaque location de cycles, d'équipements de base ou d'accessoires débute à partir de 9H00 heures le premier jour de location et se termine à 19H00 heures maximum le jour de la restitution convenu au contrat. Quel que soit l'heure à laquelle le client vient retirer sa location, le premier jour de location est entièrement facturé.

Lors de la mise à disposition du cycle, équipements de base et ou accessoires, un état général du matériel loué est effectué de manière contradictoire et signé par le client et BIK'ELECT.

Chaque location de cycle comprend un cadenas antivol à clé et un casque (pour les mineurs de moins de 12 ans).

En cas de restitution tardive, toute journée supplémentaire commencée sera due selon le tarif en vigueur.

2.4 Tarifs et conditions de paiement

L'ensemble de la prestation est réglée à la commande soit directement via le site internet grâce au paiement sécurisé en ligne PayPal, soit au moment de la réservation en magasin par chèque, espèce ou carte bancaire.

Les tarifs sont consultables en magasin et sur le site internet. Le contrat de location précisera le tarif dû par le client en fonction du cycle, des équipements et accessoires loués et de la durée de location.

2.5 Annulation de commande

2.5.1 Annulation avant mise à disposition L'annulation d'une réservation effectuée en ligne ou en magasin peut faire l'objet d'un remboursement total

ou partiel en fonction de la date de demande d'annulation. Sur demande écrite la restitution du mon montant de la location sera :

100% en cas d'annulation au plus tard 60 jours avant la date de mise à disposition du (des) cycle (s), équipements et ou accessoires.

75% en cas d'annulation au plus tard 45 jours avant la date de mise à disposition du (des) cycle (s), équipements et ou accessoires.

50 % en cas d'annulation au plus tard 30 jours avant la date de mise à disposition du (des) cycle (s), équipements et ou accessoires.

Passé 30 jours avant la date de mise à disposition du (des) cycle (s), équipements et ou accessoires le montant total de la location sera conservé par BIK'ELECT à titre d'indemnité forfaitaire.

2.5.2 Annulation en cours d'exécution du contrat

Toute location de cycles, équipements et ou accessoires commencée est due dans sa totalité suivant les dates indiquées au contrat. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

2.5.3 Annulation du fait de BIK'ELECT En cas d'annulation du fait de BIK'ELECT, le montant de la location sera totalement remboursé sauf cas de force majeure. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

2.6 Dépôt de garantie

Lors de la mise à disposition du (des) cycle (s), des équipements de base et ou accessoires par BIK'ELECT, il est demandé au client de verser un dépôt de garantie (chèque ou carte bancaire) dont la valeur sera mentionnée sur le contrat de location en fonction du cycle, des équipements et accessoires loués. Ce dépôt de garantie n'est pas encaissé durant la durée de la location.

Le jour de la restitution du matériel loué, Un état des lieux contradictoire sera réalisé en présence du client et de BIK'ELECT. Si aucun dommage n'est constaté, Le dépôt de garantie sera immédiatement restitué au client.

En cas de constatation de dommages, le dépôt de garantie pourra servir à couvrir les frais de réparation, nettoyage et remplacement de pièces cassées sur présentation d'un devis par BIK'ELECT.

Il est expressément convenu que le montant du dépôt de garantie ne saurait en aucun cas constituer une limite de garantie, BIK'ELECT conservant, le cas échéant, le droit de poursuivre le client à l'effet d'obtenir l'entier dédommagement de son préjudice.

2.7 Equipements de base à disposition

La location du cycle chez BIK'ELECT comprend un cadenas à clé et la mise à disposition pour l'utilisateur de l'équipement de base : casque vélo, panier et gilet jaune.

2.8 Utilisation du matériel loué

Le client locataire certifie être apte à pouvoir se servir du vélo loué qu'il s'engage à utiliser lui-même. **Le prêt ou la sous-location** des vélos est strictement interdite sauf accord de BIK'ELECT.

Le locataire s'engage à utiliser la chose louée « en bon père de famille » avec prudence, sans danger pour les tiers et conformément aux réglementations en vigueur.

Le porte bébé permet d'accueillir un (1) enfant de 22Kg maximum et **la remorque** permet d'accueillir deux (2) enfants avec une charge totale maximum de 45 kg.

Il est strictement interdit de transporter une personne sur le porte bagage ou le guidon du cycle y compris un enfant. La charge maximum autorisée sur le **porte bagage** est de 27 kg.

Le port du casque est **obligatoire** pour les mineurs de moins de 12 ans sur les cycles mais aussi dans le porte bébé et dans la remorque.

Pour des raisons de sécurité le locataire s'engage à signaler à BIK'ELECT les chocs éventuels subis par les casques.

Lors de la location d'un cycle électrique, l'autonomie est donnée à titre indicatif car elle varie en fonction de l'utilisation, des conditions météorologiques et du poids de la personne. Le port du casque est obligatoire pour tous les mineurs de moins de 18 ans et très vivement conseillé pour tous les utilisateurs de cycles classiques et électriques.

Le suiveur, (bras permettant d'attacher deux cycles ensemble) ne pourra être installé que sur un cycle loué auprès de BIK'ELECT.

Un forfait nettoyage de 24 euros TTC est proposé dans le contrat. Le (s) cycle (s), équipements de base et accessoires devront être rendus propres. Une retenue de 24 euros par cycle et accessoires pourra être prélevée du dépôt de garantie en cas de nécessité de nettoyage lors de la restitution.

En cas de panne, crevaison, casse ou autre problème rencontré avec le cycle, les équipements ou accessoires loués, il est strictement interdit au locataire d'intervenir sur le matériel. Le locataire s'engage à avertir BIK'ELECT sans délai. Il est interdit de rouler sur les plages, de monter ou descendre des trottoirs sur le cycle. Lors du stationnement du matériel sur la voie publique, il est obligatoire pour le locataire de poser les antivol fournis et d'emporter les accessoires détachables.

En cas de vol du matériel, le bénéficiaire s'engage à fournir à BIK'ELECT, dans un délai de 48h, un dépôt de plainte et le rapport de police relatant parfaitement et sans ambiguïté les circonstances du vol. BIK'ELECT facturera alors le prix de remplacement d'un matériel identique et d'état neuf, et se réserve le droit de refuser de louer à quiconque ayant déjà été victime d'un vol. **BIK'ELECT n'est pas responsable des incidents ou dommages corporels ou matériels** qui pourraient survenir à cause d'une panne ou pour tout autre raison.

Il n'existe pas de garantie couvrant les risques de non-adaptation du matériel aux besoins et capacité spécifiques du client. Les matériels loués sont la propriété de BIK'ELECT et ne peuvent en aucun cas être cédé ou remis en garantie.

2.9 Option Assurance

Lors de la signature du contrat de location, BIK'ELECT propose d'assurer les cycles et accessoires loués. Le tarif de cette assurance varie en fonction du (des) cycle (s) loués et de la durée de location.

Avec la souscription de cette assurance, en cas de vol ou d'accident, la caution sera restituée à 100%.

3. VENTE DE CYCLES

3.1 Conditions de vente

BIK'ELECT commercialise des cycles, équipements et accessoires neufs et d'occasions.

L'achat d'un cycle ou accessoires fera l'objet d'un bon de commande. En fonction du stock en magasin, le cycle choisi pourra être commandé auprès du fournisseur de BIK'ELECT. Les délais de livraison seront fournis au client à titre indicatif par BIK'ELECT

3.2 Tarifs et Conditions de paiement

Nos tarifs s'entendent en Euros « Toutes Taxes Comprises » et intègrent la Taxe sur la Valeur Ajoutée au taux actuellement en vigueur. Toute modification ultérieure du taux de TVA en vigueur ou toute création de nouvelles taxes sur les prestations figurant dans les présentes conditions générales de vente, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation, entraînera de plein droit une modification du prix TTC.

Le paiement du cycle, équipements ou accessoires se fera comptant. En cas de commande, un acompte de 50% du prix de la commande sera versé par le client au jour de la commande. Le solde interviendra lors de la mise à disposition du cycle au client.

3.3 Garantie commerciale

Les cycles neufs sont garantis deux ans pièces et main d'œuvre hors pièce d'usure.

Les cycles électriques neufs sont garantis cinq (5) ans pièces et main d'œuvre hors pièce d'usure. La batterie est garantie deux (2) ans.

Le client aura la possibilité de venir en magasin faire régler son cycle gracieusement durant six (6) mois suivant la date d'achat du cycle.

3.4 Garanties légales

Concernant les cycles et équipements neufs, BIK'ELECT est tenu de la **garantie légale de conformité** conformément aux articles L 217-4 à L 217-12 du code civil permettant au consommateur d'obtenir dans les deux ans de la délivrance du produit et sans frais, la réparation ou le remplacement de celui-ci s'il n'est pas conforme au contrat.

BIK'ELECT est également tenu de la **garantie des vices cachés** conformément aux articles 1641 à 1648 du code civil en vertu de laquelle l'acheteur peut demander, dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice, le remboursement total ou partiel d'un bien qui s'est révélé impropre à son usage.

Au titre de la garantie des vices cachés, BIK'ELECT ne sera être tenu que du remplacement sans frais, des marchandises défectueuses, sans que le client

puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelque cause que ce soit.

4. REPARATION

4.1 Service de réparation de cycles et accessoires

BIK'ELECT propose un service de réparation de cycles. Toute demande de réparation fera l'objet d'un devis gratuit. Dès acceptation du devis par le client, la réparation sera réalisée. Un message lorsque la réparation est effectuée est envoyé au client qui dispose d'un délai de 7 jours ouvrables pour venir la récupérer.

4.2 Forfait gardiennage

Un forfait de gardiennage d'un montant de deux (2) euros par jour pourra être facturé au client au-delà de 7 jours ouvrables à compter de la mise à disposition de la réparation au client.

4.3 Garantie commerciale

BIK'ELECT garantie la réparation pièces et main d'œuvre pendant une durée de trois (3) mois hors pièce d'usure (frein, pneu et chambre à air).

5. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE, DONNEES PERSONNELLES, CONFIDENTIALITE

5.1 Moment de la collecte des données personnelles : BIK'ELECT collecte des données personnelles permettant d'identifier ses clients. Il peut s'agir notamment de données nominatives comme le nom, le prénom, le pseudonyme, l'adresse email, la date de naissance, le genre. Les données personnelles sont collectées par le biais d'un contrat de location ou bon de commande à remplir ou via le formulaire de contact sur le site internet www.BIKELECT.fr.

5.2 Finalité de la collecte des données personnelles : Les données personnelles collectées par BIK'ELECT sont utilisées pour les finalités suivantes : Permettre à BIK'ELECT d'exécuter le contrat avec son client ; Permettre à BIK'ELECT de contacter le client ; Permettre à BIK'ELECT d'envoyer des bons de réduction à ses clients à des fins commerciales.

5.3 Destinataires des données à caractère personnel : Les destinataires des données à caractère personnel collectées sont en tout premier lieu BIK'ELECT. D'autres destinataires pourront avoir accès aux données personnelles. Il s'agit, le cas échéant, des prestataires de moyens en charge de BIK'ELECT et des prestataires externes. Dans le cadre d'un changement de contrôle, d'une acquisition, d'une procédure collective ou d'une vente des actifs de BIK'ELECT, les données collectées par BIK'ELECT pourront faire l'objet d'un transfert à des tiers. Dans le cas où cela est exigé par la loi, le consentement du client sera recueilli ou une possibilité de refus sera aménagée avant toute transmission de données.

5.4 Droits des clients : Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004 et au Règlement Européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, l'utilisateur dispose : d'un droit d'accès à ses données personnelles ; d'un droit de rectification de ses données personnelles ; d'un droit d'effacement de leurs données personnelles ; d'un droit d'opposition à l'utilisation de ses données personnelles ; d'un droit de limitation de ses données ; d'un droit de portabilité de ses données.

Le client désirant faire valoir un de ses droits peut adresser sa demande par email ou par courrier. (bikelect@laposte.net)

5.5 Durée de conservation : Les données à caractère personnel des utilisateurs collectées sont conservées pour une durée de trois (3) ans à compter de la fin de l'exécution du contrat nonobstant la demande de suppression de ses données, sauf en ce qui concerne les données dont BIK'ELECT aurait besoin de conserver à titre de preuve, pour des besoins juridiques, administratifs ou conformément à la législation en vigueur.

6. RECLAMATIONS/ LITIGES/ ATTRIBUTION DE COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les présentes CGVS sont régies par la loi française.

En cas de contestation, les parties s'engagent à privilégier la résolution amiable. Si toutefois aucune solution n'aboutit, Il est fait attribution de compétence au tribunal d'instance ou de grande instance du lieu du siège social de BIK'ELECT qui est également le lieu de réalisation de la prestation.

Date et Signature :